



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### réductions d'impôt

Question écrite n° 118190

#### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réduction d'IR pour souscription au capital de PME dans le cadre de la loi de finances pour 2011. Lors d'une opération de ce type à travers une *holding* animatrice qui va racheter une PME en mode LBO, les souscriptions réalisées au capital d'une *holding* animatrice ouvrent droit à un avantage fiscal, mais l'article 38 de la loi durcit les conditions d'application et institue désormais un délai de carence de douze mois (loi art. 38-III H, 4e al. ; CGI art. 199 *terdecies*-0 A-VI *quater*, 3e al.). Ainsi, les souscriptions au capital d'une *holding* animatrice n'ouvrent droit à la réduction d'IR dans les conditions prévues pour les investissements directs que si, notamment, les deux conditions suivantes sont réunies : la *holding* a été constituée depuis au moins douze mois ; elle contrôle au moins une filiale depuis au moins douze mois. Cela favorise les groupes dont les *holdings* sont actives pour ce genre d'exercice ou les professionnels dont c'est le métier, mais pénalise inévitablement les particuliers qui souhaitent investir leurs fonds personnels dans un projet de reprise. Il lui demande donc si, sous certaines conditions, des dispositions peuvent être envisagées afin de permettre à des particuliers de bénéficier d'un avantage fiscal sans être soumis au délai de carence prédéfini.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dord](#)

**Circonscription :** Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118190

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Économie, finances et industrie

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2011, page 9987

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)